



Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 17 novembre 2023

N°16/Foncier

Acquisition de la parcelle cadastrée AK 79 pour partie sise rue Simone Veil

Le vendredi 17 novembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Gourta KECHIT par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Hakima BIDLHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absent excusé : M. Hervé ZILBER

Absent :

M. le Maire expose que la Commune envisage d'acquérir la parcelle cadastrée section AK n°79 pour partie, sise rue Simone Veil, appartenant à Madame Bernadette LALOY.

M. le Maire précise que l'acquisition foncière décrite ci-dessus va de pair avec la délibération relative à l'acquisition des parcelles cadastrées AK n°78 et AK n°80 pour parties, également soumise au Conseil Municipal du 17 novembre 2023, qui sont contiguës à la parcelle AK n°79.

M. le Maire indique que ces acquisitions permettront de finaliser la régularisation de l'assiette foncière de la rue Simone Veil (anciennement chemin de Montmorency).

M. le Maire explique que les travaux réalisés dans la rue Simone Veil, qui comprend la route, le trottoir et la piste cyclable, empiètent en partie sur la parcelle privée cadastrée section AK n°79. Aujourd'hui, cette route est ouverte à la circulation publique, et il est donc nécessaire de procéder à la régularisation foncière, et d'incorporer cette partie de parcelle privée comprise dans la voirie, notamment celle sur la piste cyclable, dans le domaine public de la Commune.

M. le Maire informe que l'acquisition de la portion Sud (côté rue Simone Veil) de la parcelle AK n°79 est consentie avec l'accord des parties, pour un montant total de 872 euros en faveur de la propriétaire,

pour une surface de 218 m² environ (soit 4 euros/m²).

M. le Maire ajoute que ce travail a été exécuté en appui de la matrice graphique cadastrale, et que lors de la rédaction des actes notariés, un plan de division définitif sera réalisé à travers des mesurages in situ, et qu'à ce titre, les surfaces pourront évoluer à la marge.

M. le Maire indique que les frais et coûts liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Commune.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2111-14,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 111-1,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2023 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées AK n°78 et AK n°80 pour parties, sises rue Simone Veil,

VU l'accord de la propriétaire du 26 juillet 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement Durable du 23 octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 7 novembre 2023,

DECIDE de procéder à l'acquisition foncière auprès de Madame Bernadette LALOY de la parcelle cadastrée section AK n°79 pour partie, soit une surface de 218 m² environ, afin de régulariser l'emprise foncière de la piste cyclable qui longe la rue Simone Veil.

ACCEPTTE que cette acquisition soit consentie au prix de 872 euros en faveur de Madame Bernadette LALOY.

INDIQUE que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la Commune.

AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs aux actes d'acquisition.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



28 NOV. 2023

Publication le :

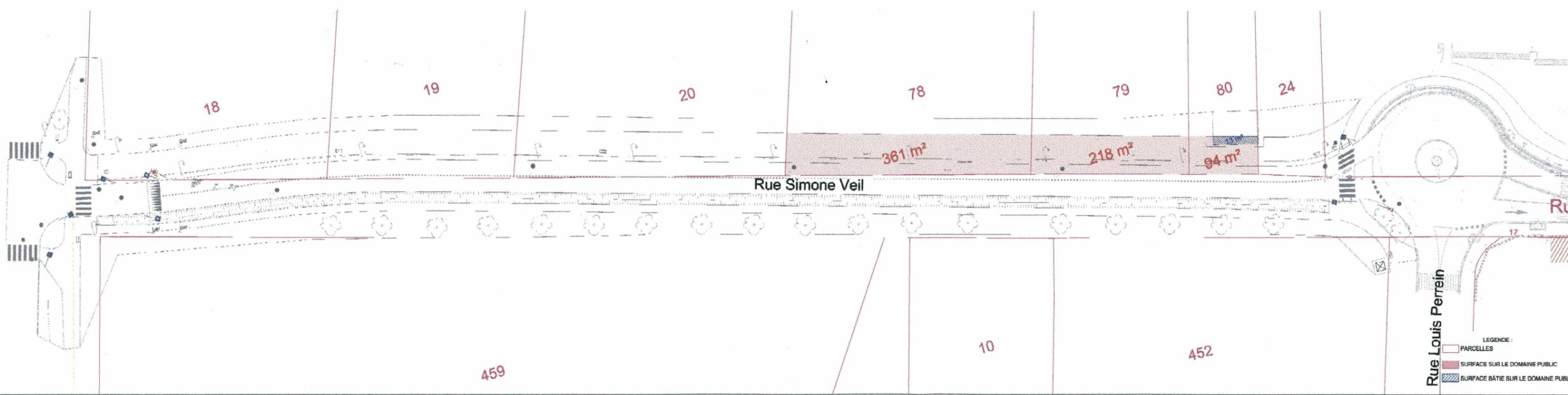
Transmission en Sous-préfecture le : 28 NOV. 2023

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

17 NOV. 2023

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



LEGENDE :

- PARCELLES
- SURFACE SUR LE DOMAINE PUBLIC
- SURFACE BATIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

ville de Villiers-le-bel

**PLAN DE LA RUE SIMONE VEIL
AVEC SUPERPOSITION
DU CADASTRE**

IND.	DATE	MODIFICATIONS
A	27/01/2023	Modification des surfaces après avoir vu avec le service Urbanisme.
<small>DESIGNATEUR : H. PERREIN DATE DE MISE À JOUR : 2014 DATE D'IMPRESSION : 2023 Echelle : 1/2000 Format : A3</small>		